



La Lettre de la Présidente



La colère gronde

La situation que vous décrivez dans de nombreux territoires est inacceptable : difficultés d'accès aux soins, absence de psychiatres dans les centres médico-psychologiques, tri des patients, en particulier pour les enfants et adolescents, non-accès aux soins de réhabilitation, isolement, privation de visites, absence de solutions en aval pour préparer les sorties d'hospitalisation ou proposition de solution à 100 km privant la personne de ceux qui lui sont chers... Je pourrais continuer.

L'Unafam dénonce cette situation sans complaisance.

Nous nous battons au plus haut niveau pour que les personnes aient accès à des soins et des accompagnements de qualité. Nous avons porté avec force et conviction nos plaidoyers lors des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, lors des présidentielles, et nous continuons à les porter dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Très récemment, nous avons été reçus à Matignon et à l'Élysée. Nous y avons porté la dure réalité de ce que vivent les familles face à l'indigence des soins apportés à leurs proches.

Nos enfants, nos conjoints, nos parents, sont confrontés aux conséquences engendrées par le manque de praticiens et, depuis quelques mois, le manque d'infirmiers. La crise sanitaire a accéléré la mise en tension des services alors même que le nombre de personnes présentant des troubles psychiques augmente et que des enfants, des ados, des jeunes adultes, entrent dans la maladie.

L'Unafam dénonce le fait que les familles se retrouvent à compenser la dégradation de l'offre de soins et, plus globalement du service public, avec les pertes de chance qu'elle engendre pour nos proches.

Nous portons avec conviction et depuis de nombreuses années l'importance du rétablissement et du respect des droits des patients. Nous nous battons pour que les soins de réhabilitation psychosociale deviennent la norme et non plus l'exception. Et c'est parce que nous avons ces convictions que nous avons porté avec nos partenaires la première Journée d'études sur les [mesures d'anticipations en psychiatrie](#) (MAP). Outil de prévention permettant d'anticiper la crise. Outil de droits permettant à la personne de prendre le pouvoir sur sa maladie. Sa parole redevient légitime. Elle s'ancre dans son vécu, dans son expertise d'usager du système de santé. Outil de droits permettant la diminution des pratiques coercitives avec un effet établi sur la réduction des soins sans consentement. C'est aussi un outil permettant de renforcer les liens avec l'entourage par le choix d'une personne de confiance.

L'Unafam se bat avec détermination et pragmatisme pour faire évoluer les pratiques. **J'en profite pour remercier les bénévoles** qui ont passé de nombreuses heures pour faire avancer les projets territoriaux de santé mentale. Sans vous, sans l'engagement de l'Unafam depuis bientôt 60 ans, je suis convaincue que la situation serait encore plus désastreuse !

Lueur d'espoir : sachez qu'avec nous, dans la dure réalité que nous traversons, des équipes innovent, inventent, accompagnent. Merci à ces pionniers.

Dans votre saine colère, rejoignez-nous, nous serons encore plus forts pour faire entendre nos voix.

■ Marie-Jeanne Richard, Présidente

Transformation des ESAT : où en est-on ?

A travers un courrier collectif adressé le 18 novembre à la Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, Geneviève Darrieusecq, et au Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Olivier Dussopt, l'Unafam et les associations signataires ont appelé le gouvernement à rendre rapidement effectives l'ensemble des mesures du plan de transformation des ESAT. Cette réforme est essentielle pour le renforcement des droits et du pouvoir d'agir des travailleurs en ESAT ainsi que pour l'accompagnement et la fluidification de leur parcours dans les établissements et vers l'emploi en milieu ordinaire.

[En savoir plus](#)

Le handicap reconnu comme critère de reconnaissance DALO

Depuis la loi « 3DS » du 21 février 2022, les personnes en situation de handicap vivant dans un logement inadapté et répondant aux conditions d'accès à un logement social peuvent déposer un recours pour être reconnues prioritaire à l'accès à un logement adapté à leur situation. Le [rapport](#) du Haut Comité pour le Droit au Logement (HCDL) préconise des mesures d'application et une nouvelle politique de l'offre de logements accessibles et adaptés. [Lire le communiqué](#)

Journée Nationale des Aidants, quelles suites ?

A la suite de l'annonce par le gouvernement de sa stratégie Agir avec les aidants, l'Unafam, au sein du Collectif Inter-Associatif des Aidants Familiaux (CIAAF), a salué l'annonce par le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées de la future révision de la définition des proches aidants dans le code de l'action sociale et des familles. Nous rappelons toutefois que les chantiers restent nombreux pour apporter des réponses à la hauteur des besoins des proches aidants et que la co-construction est nécessaire. Le soutien aux aidants ne saurait être vu qu'au travers du répit. Pour accéder au répit, les aidants doivent pouvoir bénéficier de relais, et les personnes aidées de soutien à l'autonomie. [Voir le communiqué](#)

Annnonce du diagnostic : un guide pour aider les médecins

Moment clé du parcours de soins, l'annonce diagnostique est une étape délicate, surtout dans le cas d'une pathologie psychiatrique sévère. Pour accompagner les professionnels, la Haute autorité de santé (HAS) publie un guide qui leur propose des repères. L'enjeu : créer les conditions d'une alliance thérapeutique entre le médecin et son patient, intégrant éventuellement l'entourage. Le guide est complété d'une synthèse et d'une fiche d'information des patients pour les aider à bien appréhender leur maladie. [En savoir plus](#)

Réquisitoire des Nations Unies contre l'institutionnalisation

Un an après son rapport très critique sur la politique du handicap menée par la France, le comité des droits des personnes handicapées des Nations-Unies a réitéré sa charge contre l'institutionnalisation, en publiant deux nouveaux textes à l'adresse de tous les Etats parties à la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH), dont la France. Si l'Unafam partage la volonté de lutter contre les effets de l'institutionnalisation, elle souligne que le projet de vie des personnes handicapées ne doit pas être vu sous un angle dogmatique. La liberté de choix repose sur un préalable : une offre disponible diversifiée, répondant aux attentes et besoins des personnes et de leurs aidants. Avec le Collectif Handicaps, l'Unafam rappelle qu'un cadre législatif ou réglementaire qui empêcherait les personnes concernées de vivre ensemble alors que les personnes dites valides en ont la possibilité constituerait aussi une atteinte à leurs droits et une rupture d'égalité. [En savoir plus](#)

Emploi et handicap : l'Agefiph et l'Ifop publient une enquête exclusive

Dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) 2022, dédiée cette année à la thématique du plein emploi des personnes en situation de handicap, l'Agefiph et l'Ifop ont publié une enquête exclusive. Près de 11 000 personnes, dont 8 400 en situation de handicap, ont participé à ce sondage qui s'intéresse au regard qu'elles portent sur le plein emploi, complété par une enquête menée auprès de la population générale, des salariés et des recruteurs. [Lire le communiqué](#)

Précarité : « tout faire pour que plus aucun enfant ne dorme à la rue »

Au sein du Collectif des associations unies (CAU), l'Unafam s'est mobilisée sur la situation des enfants à la rue et a cosigné une tribune avec 29 responsables associatifs et 22 députés pour appeler à « tout faire pour que plus aucun enfant ne dorme à la rue » et, entre

autres, à maintenir le financement de places d'hébergement d'urgence. [Lire la tribune publiée dans le JDD](#) [Lire le communiqué](#)

Un MOOC sur le rétablissement

En partenariat avec l'Unafam, La Source, Institut et Haute Ecole de la Santé (Suisse) lance une nouvelle session du MOOC sur le rétablissement en santé mentale « Se rétablir, un vrai délire ! », gratuit et ouvert à tout public jusqu'au 4 décembre 2022. [S'inscrire](#)

Focus

La stigmatisation, "pire que la maladie elle-même"

A l'occasion de la Journée mondiale de la Santé Mentale le 10 octobre dernier, la Commission du Lancet a publié un rapport titré "Mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination en santé mentale". Alors que de nombreuses personnes décrivent la stigmatisation comme "pire que la maladie elle-même", ce document rassemble des preuves et des expériences sur l'impact de la stigmatisation et de la discrimination et des interventions réussies pour la réduction de la stigmatisation. Il fait écho à notre campagne [#ParlonsEnAutrement](#). [Lire le rapport du Lancet \(en anglais\)](#)

Evénements

Journée européenne de la dépression : un film pour donner espoir

A l'occasion de la Journée européenne de la dépression du 27 octobre, l'Unafam et la Fondation Deniker ont dévoilé le court-métrage « Un Jour » et le site ladepressiononsensort.fr, et publié une tribune dans *Le Monde* pour libérer la parole et rappeler que la dépression est une maladie dont on guérit.

[Découvrir le site ladepressiononsensort.fr](http://ladepressiononsensort.fr)

[Lire la tribune dans Le Monde](#)

[Voir le film "Un jour"](#)

Médiateur santé pair, un passeur entre deux mondes

Auteur de "Je reviens d'un long voyage. Candides au pays des schizophrènes", Stéphane Cognon vient de publier "Médiateur santé pair, un passeur entre deux mondes" : *"C'est un peu mon histoire que je vous raconte, je connais bien les troubles psychiques, j'y ai été confronté. Ce que je mets à votre disposition ce sont tous les outils de la relation d'aide, comment il faut être, comment il faut faire."*

"Médiateur santé pair, un passeur entre deux mondes", de Stéphane Cognon, Marie-Jeanne Richard (préface), Ed. Frison-Roche, 96 p. [En savoir plus](#)

Votez pour les lauréats du Prix Vidéo Arts Convergences

Depuis plusieurs années, l'Unafam soutient le Prix Vidéo Arts Convergences. La sélection 2022 des très courts-métrages sur la santé mentale est en ligne ! Votez pour élire le lauréat du Prix du Public 2022 ! La cérémonie de remise des Prix se tiendra le 8 décembre au Cinéma Le Louxor à Paris. [En savoir plus](#)

Agenda

14e congrès français de psychiatrie : "Transmettre"

30 novembre - 3 décembre - Lille [En savoir plus](#)

Journée nationale des CLSM

30 novembre - Nantes [En savoir plus](#)

5ème Journée de l'ACCompagnement et de l'action médico-sociale

30 novembre – Lille [En savoir plus](#)

Salon de recrutement Paris 2024 Hello handicap

7-9 décembre - en ligne [En savoir plus](#)

FAQ Service social

"Mon fils, bénéficiaire de l'AAH est convoqué au tribunal. Quelles sont les aides éventuelles pour lui permettre de financer les frais d'un avocat ?"

Votre fils peut faire une demande d'aide juridictionnelle. L'aide juridictionnelle est une prise en charge par l'État des frais liés à une procédure judiciaire.

Il peut en faire la demande quelle que soit sa position dans la procédure judiciaire (partie civile, témoin, témoins assisté, prévenu, accusé, mis en examen, condamné, ...).

Cette aide est destinée aux personnes qui veulent faire valoir leurs droits en justice, mais qui n'ont pas les moyens de financer les frais liés à la procédure judiciaire.

Elle permet d'assurer la rémunération des auxiliaires de justice, tels qu'un avocat, un commissaire de justice (anciennement huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire), un notaire ou les frais liés aux actes ordonnés par le juge (expertise, enquête sociale, ...)

Pour obtenir l'aide juridictionnelle, votre fils doit remplir les 3 conditions suivantes :

- Ne pas avoir une assurance protection juridique qui couvre la totalité de vos frais de justice

- Être de nationalité française ou européenne, ou résider de manière habituelle en France (un court séjour est exclu)

- Avoir un revenu fiscal de référence et une valeur de patrimoine mobilier et immobilier inférieurs à certains plafonds

L'aide juridictionnelle accordée sera totale (100%) ou partielle (55% ou 25%) en fonction de l'importance de vos revenus et de la composition de votre foyer fiscal.

Pour effectuer une demande, il doit utiliser le formulaire Cerfa n°16146*03. Il peut le remplir en ligne, le télécharger ou le retirer dans sa mairie ou au tribunal.

A noter que :

- L'aide juridictionnelle peut être demandée avant l'introduction de la requête ou pendant le déroulement de la procédure mais aussi après la fin d'une procédure, par exemple pour faire exécuter la décision de justice.

- Si le demandeur dispose d'un contrat de protection juridique ne prenant pas en charge les frais du procès, il doit joindre une attestation de non-prise en charge.

- Si son contrat permet une prise en charge partielle, il doit joindre le détail des frais déjà couverts.

■ Lydia Bardin - Assistante sociale région hors Île-de-France – 01 53 06 30 91 - lydia.bardin@unafam.org

Ecoute-famille vous recommande

Vivre FM, radio associative diffusée depuis 2004, propose des émissions autour de thématiques comme le handicap, la santé, le bien-être, les aidants, le handisport, la place des femmes dans la société... Son équipe est composée de journalistes, animateurs et techniciens en situation de handicap ou non.

Formations pour les aidants

Pour vous inscrire, contactez la délégation la plus proche de chez vous

■ Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénie

03 dec : Chambéry (73) ; Tulle (19)

06 dec : Marseille (13)

10 dec : St Germain en Laye (78)

■ Adapter sa communication avec un proche souffrant de troubles bipolaires

03 dec : Le Mans (72) ; Montpellier (34)

10 dec : Epinal (88)

■ Atelier d'entraide P R O S P E C T

1er, 2, 3 décembre 2022 : Biarritz (64)

2, 3, 4 décembre 2022 : Nantes (44) ; Château Arnoux (04) ; Chateaulin (29)

3, 4, 11 décembre : Lyon (69)

9, 10, 11 décembre 2022 : Lorient (56)

■ Journée Troubles du comportement de l'enfant et de l'adolescent

03 dec : Clermont-Ferrand (63)

10 dec : Valence (26)

■ Journée d'information sur la dépression sévère et résistante

3 dec : Strasbourg (67)

10 dec : Amiens (80)

Veillez me retirer de votre liste de diffusion